

# Table des matières

## TABLE DES MATIÈRES

### EDITO DU PRESIDENT

Edito du Président	2
--------------------	---

### A LA UNE

Décarbonation européenne : la filière met en garde contre une solution inadaptée au secteur déchets.	3
--	---

### ENJEUX

SAVE THE DATE CONGRES FNADE 2026 : jeudi 2 juillet de 9h à 18h au Jardin d'Acclimatation à Paris	5
--	---

### REPERES

Evènements partenaires 2026	6
-----------------------------	---

### FEDERATION ET SYNDICATS

Nouvelle page LinkedIn FNADE pour le bureau permanent à Bruxelles	8
---	---

### NOUVEAUX ADHERENTS

Bienvenue aux nouveaux adhérents à la FNADE.	9
--	---

Les entreprises qui ont rejoint le syndicat UPDS:	9
---	---

Les entreprises qui ont rejoint le SNIDE :	10
--	----

Les entreprises qui ont rejoint le SN2E :	10
---	----

### KIOSQUE

Les dernières publications de la FNADE	12
--	----

### AGENDA

Agenda 2026 - FNADE	16
---------------------	----



## Edito du Président



Dans un climat international complexe, avec notamment les prix des énergies fossiles en hausse, l'économie circulaire est un réel levier stratégique qui nous oblige à orienter plus encore nos déchets vers des filières de valorisation matière et énergétique. A l'échelle nationale et européenne, nous avons besoin de ces ressources pour contribuer à la souveraineté, pour faire de nos déchets des matières recyclées, des fertilisants pour les sols, de l'énergie renouvelable et de récupération.

Au sein de la FNADE, nous sommes mobilisés pour proposer des solutions basées sur l'efficacité : adopter une fiscalité carbone adaptée à la valorisation énergétique, encadrer le marché des matières premières issues du recyclage au sein de l'Europe, assurer le retour au sol des matières fertilisantes, améliorer l'efficacité des REP, prendre en compte la dimension industrielle de nos métiers et cette liste n'est pas exhaustive. Ces propositions, nous les partageons régulièrement avec les pouvoirs publics, les parties

prenantes, convaincus que l'intelligence collective est indispensable pour relever les défis.

C'est dans cet esprit que nous souhaitons, comme habituellement, faire de notre congrès annuel un moment de partage et de dialogue. Le 2 juillet, nous travaillerons ensemble sur une thématique au cœur des enjeux collectifs : **Les déchets, miroirs d'un paradoxe sociétal Comment réconcilier risques industriels et services essentiels**. Nos déchets sont complexes. Miroirs de notre consommation, plus on les trie, les transforme, les valorise et plus ils nous révèlent des parts indésirables et désirables, des risques et des opportunités : Pfas, Protoxyde d'azote, CO2 biogénique, métaux rares, piles Li-I ... La filière déchets s'adapte et propose des solutions. Mais répondre aux enjeux de souveraineté, environnementaux et climatiques nécessite de mieux prendre en compte l'évolution de nos déchets, la protection de la santé, de l'environnement, et les risques industriels.

**Save the date : le jeudi 2 juillet 2026 !**

Bien à vous,

Antoine BOUSSEAU



## Décarbonation européenne : la filière met en garde contre une solution inadaptée au secteur déchets.

*La FNADE, la FEDENE, le SVDU et AMORCE alertent une possible inclusion de l'incinération des déchets municipaux dans le marché ETS, qui imposerait un surcoût massif aux collectivités pour un système inadapté, sans réduire les émissions.*

Si la filière partage pleinement ces ambitions, elle alerte sur les conséquences économiques d'une éventuelle inclusion de l'incinération des déchets municipaux dans le système européen d'échange de quotas d'émission (SEQE), dit marché ETS.

Avec un prix du carbone autour de 80 €/t, une telle décision engendrerait à l'échelle européenne, un surcoût évalué à 2,2 milliards d'euros par an à la charge des citoyens, des collectivités territoriales et des usagers de cette énergie renouvelable et de récupération.

Cette préoccupation est partagée par de nombreuses associations nationales du secteur des déchets en Autriche, Espagne, France, Italie, Pologne, République tchèque et Slovaquie. Ensemble, elles ont adressé une lettre aux cabinets de la Présidente Ursula von der Leyen et de plusieurs Commissaires européens, pour exprimer leur désaccord quant à une extension du marché ETS à l'incinération des déchets municipaux envisagée dans le cadre d'une réforme de celui-ci, attendue d'ici juillet.

### Un surcoût pour les collectivités

Les signataires alertent sur le fait qu'inclure l'incinération des déchets municipaux dans le marché ETS ferait peser un coût direct sur les ménages et les collectivités. Dans le contexte international actuel, cette décision fragiliserait l'autonomie énergétique européenne et déstabiliserait l'économie circulaire. En effet, les surcoûts induits pourraient bouleverser la hiérarchie des modes de traitement : en modifiant brutalement le signal-prix, l'incinération serait plus coûteuse que le stockage, alors même qu'elle constitue aujourd'hui une solution priorisée dans la gestion des déchets résiduels. L'incinération des déchets municipaux est un service public essentiel pour traiter les ordures ménagères et les déchets non recyclables. Enfin, elle n'induirait aucun effet incitatif réel en matière de réduction des émissions, les UVE n'ayant pas la capacité de choisir leurs intrants ou de substituer un combustible fossile.

### Un impact direct sur le prix de la chaleur livrée par les réseaux urbains

Cette décision aurait également une incidence sensible sur le prix de la chaleur valorisée dans les réseaux de chaleur urbains, dans un contexte de forte volatilité du prix des énergies fossiles. En France, la chaleur fatale des UVE représente 30% de l'énergie renouvelable et de récupération livrée par les réseaux de chaleur ; la moitié de cette chaleur alimente des bâtiments publics et des logements, dont une grande partie appartient au parc social. Les réseaux de chaleur ont pu augmenter considérablement leur part d'énergie renouvelable et de récupération depuis 2009 (67% en 2024 contre 31% en 2009) grâce à un effort important pour raccorder des UVE aux réseaux. Ce surcoût pénaliserait ainsi leur

Pour en savoir plus :

Contact presse FNADE : Martine SAVARY

Mail : martine@geckotom.com / Tél.: 06 64 25 66 59

Contact presse FEDENE : Camille ROLLAND

Mail : camille.r@tmarkoagency.com / Tél : 06 75 84 52 08

Contact presse AMORCE : Julie Ingrassia

Mail : jingrassia@amorcer.asso.fr / Tél : 06 11 43 78 51

[Télécharger le CP Décarbonation européenne : la filière met en garde contre une solution inadaptée au secteur déchets \(FR\)](#)

[Télécharger le CP Décarbonation européenne : la filière met en garde contre une solution inadaptée au secteur déchets \(EN\)](#)

[Joint Statement Supporting Alternative Approaches to the EU ETS for Decarbonising the Waste Sector](#)

compétitivité et leur développement et serait un frein à de nouveaux raccordements, alors même que la sortie des énergies fossiles est une priorité pour notre politique énergétique.

### **Pas de réduction démontrée des émissions**

Les expériences existantes de l'inclusion de l'incinération des déchets municipaux dans le marché ETS dans certains pays de l'Union européenne ne démontrent pas de réduction effective des émissions ni d'amélioration des taux de recyclage. La FNADE a publié une étude qui montre que le marché ETS est inadapté pour réduire les émissions carbone des UVE et coûteux pour le citoyen. Pour toutes ces raisons, la filière appelle à privilégier des approches nationales adaptées, intégrant un signal CO<sub>2</sub>, en définissant des exigences minimales communes dans le cadre de la révision du règlement sur le partage de l'effort (Effort Sharing Regulation).

AMORCE, la FNADE, la FEDENE et le SVDU sont prêts à travailler avec la Commission sur des solutions alternatives, crédibles et cohérentes avec les objectifs climatiques européens qui placent l'efficacité énergétique au premier plan et tirent pleinement parti du futur Circular Economy Act en tant que pilier central de la décarbonation du secteur.



## SAVE THE DATE CONGRES FNADE 2026 : jeudi 2 juillet de 9h à 18h au Jardin d'Acclimatation à Paris

Cette année, le congrès aura pour thème : Les déchets, miroirs d'un paradoxe sociétal. Comment réconcilier risques industriels et services essentiels ?

SAVE THE DATE

### Congrès FNADE 2026

**Les déchets, miroirs d'un paradoxe sociétal**  
Comment réconcilier risques industriels et services essentiels ?

Le jeudi 2 juillet 2026  
De 9h à 18h  
Au Jardin d'Acclimatation, Paris 16ème



Nos déchets sont complexes. Miroirs de notre consommation, plus on les trie, les transforme, les valorise et plus ils nous révèlent des parts indésirables et désirables, des risques et des opportunités : Pfas, Protoxyde d'azote, CO2 biogénique, métaux rares, piles Li-I ... La filière déchets s'adapte et propose des solutions. Mais répondre aux enjeux de souveraineté, environnementaux et climatiques nécessite de mieux prendre en compte l'évolution de nos déchets, la protection de la santé, de l'environnement, et les risques industriels.

Si vous souhaitez retrouver les moments forts du Congrès FNADE 2025 [cliquez ici pour accéder à la synthèse](#)



## Evènements partenaires 2026

La FNADE prendra la parole à de multiples évènements, pour représenter l'ensemble de la filière déchets.



Rendez-vous le 9 juin 2026 au colloque déchets d'Amorce : Valorisation matière et énergétique des déchets : fiabiliser les débouchés, créer de la valeur.

[Colloque déchets AMORCE](#)



Cette année, la FNADE sera à nouveau présente au Congrès de l'ASTEE pour la 105e édition. Rendez-vous du 15 au 18 juin 2026 à Nancy pour échanger autour du thème "Inventons ensemble, les services Eau et Déchets de demain - Jeux de décarbonation des services eau et déchets"

La FNADE prendra la parole aux côtés du Citepa et de RECORD sur la question de l'adaptation au changement climatique en s'appuyant sur une étude réalisée sur 2024-2025 concernant des risques et opportunités de transition

Cette étude est le fruit d'un travail collectif avec les adhérents experts de la FNADE sur l'ensemble des activités de la gestion des déchets, à l'exception des déchets dangereux, pour lesquels les risques et opportunités de transition spécifiques afférents n'ont pas été évalués.

Plus particulièrement, elle examine les bouleversements induits par une transition vers une économie bas-carbone, qui se traduisent par des risques et/ou opportunités du point de vue réglementaire, en lien avec l'évolution du marché et des technologies, mais aussi sur le plan réputationnel considérant la perception sociétale de la contribution de l'activité à la transition bas-carbone.

<https://www.astee.org/evenements/105e-congres-nancy-2026/>



Rendez-vous le 8 juillet 2026 à Paris à la 9ème conférence nationale sur les déchets ménagers : « Vers une stratégie industrielle de gestion des déchets ménagers au bénéfice de l'économie circulaire et de la souveraineté de la France »

Antoine Bousseau, Président de la FNADE, interviendra lors d'une keynote introductive dans la matinée.



Rendez-vous le 30 septembre et 1er octobre 2026 à Nantes pour assister à la 19e édition des Assises nationales des déchets et de l'économie circulaire.

La FNADE pilotera au sein du parcours Mieux produire, l'atelier SP5 – Quelles perspectives pour les énergies issues de déchets ? le jeudi 1er octobre à 11H30 dans l'auditorium <https://www.assises-dechets.org/assises-2026/programme/>

Plus d'informations sur <https://www.assises-dechets.org/>

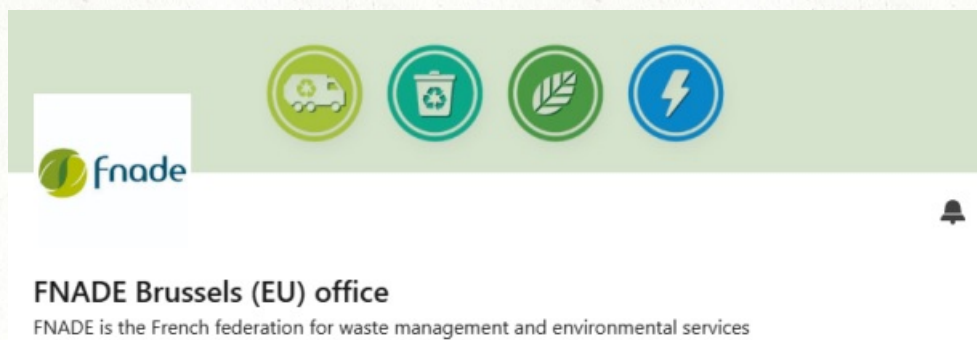


Comme l'année dernière, la FNADE participera aux Journées nationales des biodéchets qui auront lieu en décembre 2026, un évènement en ligne qui permet d'échanger avec des experts sur les biodéchets : enjeux, défis et solutions.

<https://francebiodechets.org/>



## Nouvelle page LinkedIn FNADE pour le bureau permanent à Bruxelles



Abonnez-vous pour suivre les actualités européennes de la filière déchets ! A bientôt sur FNADE Brussels EU office ✓  
Cliquez ici pour vous abonner ☒ [https://lnkd.in/eigz\\_iZY](https://lnkd.in/eigz_iZY)

 **NOUVEAUX ADHERENTS**

## **Bienvenue aux nouveaux adhérents à la FNADE.**

La FNADE souhaite la bienvenue à ALPES CONTROLE, CTP ENVIRONNEMENT, HYDREKA, ISODIAG, VYNCKE, EST INDUSTRIE, KALIAIR, ENDRESS + HAUSER, ANTEA et VERDICITE.

### **Les entreprises qui ont rejoint le syndicat UPDS**

**ALPES  
CONTRÔLES**

ALPES CONTROLES a intégré la FNADE en février 2026. C'est un acteur indépendant de référence dans la maîtrise des risques, l'inspection et le contrôle. Son pôle Sites et Sols Pollués (SSP) accompagne les acteurs publics et privés tout au long de leurs projets, de l'amont à la réalisation : études historiques, diagnostics environnementaux, investigations de sols, missions ATTES ALUR, SECUR et EOLIEN

**CTP**  
environnement  
group

CTP ENVIRONNEMENT a intégré la FNADE en février 2026. Ce groupe propose des fournitures de solutions (équipements et services) à l'adresse des professionnels de la Dépollution des Sites et Sols Pollués. Partenaire des entreprises de Dépollution depuis longtemps à travers les équipements loués ou vendus pour honorer les chantiers de leurs clients. CTP environnement a intégré en 2022 les activités de PLM équipements et participe de fait de façon active à la Dépollution des Sites et Sols à travers les entreprises de Dépollution ayant besoin des équipements et/ou des services liés à l'utilisation de ces équipements. Le Parc locatif de CTP environnement (particulièrement le parc sollicité par les activités de la Division REMEDIATION SERVICES) repose sur plus de 400 équipements,

du plus simple au plus sophistiqué et s'adressant à la plupart des problématiques de Traitement des matrices des sols pollués (unités pour venting, sparging, ESV, SAE, filtration, adsorption, séparation, décantation, flottation, mélanges, traitements biologiques, ventilation, extraction, traitement des eaux de lavage des terres polluées, solutions innovantes ...) Les problématiques actuelles liées aux polluants contenus dans les sols, les eaux ou l'air (comme les PFAS et autres métaux ou micropolluants) ainsi que les réglementations qui deviennent plus contraignantes sont susceptibles de justifier l'utilisation par les entreprises de Dépollution les équipements et les services de CTP REMEDIATION SERVICES.

 **HYDREKA**  
GROUPE CLAIRE

HYDREKA a intégré la FNADE en février 2026. C'est une entreprise spécialisée dans la gestion de l'eau. L'entreprise accompagne ses clients sur des projets de traitement des eaux, d'hydrogéologie et de suivi environnemental, en alliant expertise technique et solutions adaptées aux enjeux locaux.

**ISO** **DiAG**

ISODIAG a intégré la FNADE en février 2026. Créé en 2003, ISODIAG est un bureau d'études spécialisé dans la gestion des risques amiante et plomb. Sa valeur ajoutée : la maîtrise de la réglementation et des techniques la qualifie pour les cas complexes, en environnements spécifiques et/ou urgents. Sa réputation d'excellence s'est construite autour de ses capacités à agir vite et bien. Métier : Diagnostic amiante et plomb - AMO

DTA, repérage avant travaux, repérage avant démolition Repérage sur site et sols pollués amiante Conseil et assistance technique Gestion

## Les entreprises qui ont rejoint le SNIDE :



VYNCKE a intégré la FNADE en février 2026. Cette entreprise conçoit et construit des centrales de combustion qui transforment les déchets de biomasses ainsi que les déchets commerciaux et industriels en énergies propres. Ses solutions comprennent des chaudières à vapeur, à eau chaude et à huile thermique, des générateurs de gaz chauds, des centrales de cogénération et des installations multi-fluides dans une gamme de 1 à 100 MWth et de 1 à 20 MWe. VYNCKE fournit des solutions clef-en-main de production d'énergies partiellement ou entièrement décarbonées, et ce dans le monde entier, aux industries agroalimentaires et du bois ; et de manière générale à tout consommateur d'énergies industrielles Fondée par Louis VYNCKE en 1912, l'entreprise est aujourd'hui sous la direction de la 4e génération de la famille.



Est Industries a intégré la FNADE en novembre 2025. C'est une entreprise Française spécialiste des chaudières industrielles et des équipements sous pression, des études, en passant par la fabrication jusqu'au montage et maintenance sur site. Depuis sa création en 1986, cette entreprise n'a cessé de croître et de diversifier ses compétences afin de répondre aux attentes de ses clients. Entreprise à taille humaine comptant 160 personnes réparties sur quatre sites en France, Est Industries figure aujourd'hui parmi les leaders européens dans ces secteurs d'activité. L'ensemble des fabrications est réalisé dans les 15 000 m2 d'atelier situés en France à Sarrebourg en Moselle. Depuis 2022, Kanadevia Inova, acteur majeur de la construction d'usine de valorisation énergétique à travers le monde, est actionnaire de l'entreprise. Cet actionariat permet à Est Industries de proposer un ensemble fours chaudière doté de la grille Inova à la pointe de la technologie.



KALI'AIR a intégré la FNADE en août 2025. C'est une société du groupe Kali environnement. Études, mesures et conseils en qualité de l'air, hygiène des lieux de travail et rejets atmosphériques Spécialiste au niveau national des mesures de polluants dans l'air depuis plus de 20 ans, KALI'AIR s'appuie sur une équipe et des moyens conséquents localement pour mener des campagnes de mesures d'envergure.



Endress+Hauser a intégré la FNADE en avril 2025. C'est l'un des principaux fournisseurs de produits, solutions et services pour la mesure et l'automatisation des procédés industriels. Il propose des solutions globales permettant de mesurer le débit, le niveau, la pression et la température, d'effectuer des analyses physico-chimiques, d'enregistrer les données obtenues et de les communiquer de manière numérique. Ses produits sont destinés à des secteurs très variés de l'industrie, l'objectif étant d'aider les sociétés à optimiser leurs procédés et ainsi à améliorer l'efficacité économique, la sécurité et l'impact environnemental.

## Les entreprises qui ont rejoint le SN2E :

ANTEA GROUP a intégré la FNADE en décembre 2025. C'est une société internationale d'ingénierie et de conseil en environnement, Antea Group rassemble plus de 3200 collaborateurs basés dans 90 agences à travers le monde. Cette société accompagne une grande diversité de



ntions et collectivités locales. Ses équipes pluridisciplinaires d'experts et de consultants qualifiés interviennent dans les domaines de l'environnement, l'eau, l'air, des infrastructures, de la gestion des données environnementales. En France, leur expertise s'appuie sur 1 100 collaborateurs, répartis dans 25 implantations en métropole et 5 en Outre-Mer. Antea Group est un acteur reconnu dans le domaine des déchets et de l'économie circulaire sur l'ensemble du territoire.



VERDICITE a intégré la FNADE en décembre 2025. C'est un bureau d'études indépendant basé à Bordeaux, Lyon, Paris, Rennes et Béziers. Il accompagne depuis 1998 la transformation des acteurs publics et privés dans la prévention, l'optimisation et la gestion de leurs déchets. Leur vision : Contribuer ensemble à l'évolution des territoires vers un futur souhaitable.

Ils œuvrent tous les jours pour que les acteurs de la filière déchet mettent leurs moyens et leurs compétences à la hauteur de ces enjeux. Dépasser la gestion court-terme, affiner leur vision stratégique, améliorer leur résilience, en bref, rendre demain possible dans un effort collectif.



## Les dernières publications de la FNADE

Communiqués de presse, études, notes de position.



### Communiqué de presse

Paris, le 12 mars 2026

#### Décarbonation européenne : la filière met en garde contre une solution inadaptée au secteur déchets.

L'Europe s'est engagée à réduire ses émissions de gaz à effet de serre pour atteindre l'objectif de neutralité carbone qu'elle s'est fixé pour 2050. Si le filière partage pleinement ses ambitions, elle alerte sur les conséquences économiques d'une éventuelle inclusion de l'incinération des déchets municipaux dans le système européen d'échange de quotas d'émission (SEQE), dit marché ETS.

**Inclure l'incinération des déchets municipaux dans le marché ETS, c'est imposer un surcoût massif aux collectivités pour un système inadapté, sans réduire les émissions.**

Avec un prix du carbone autour de 80 €/t, une telle décision engendrerait à l'échelle européenne, un surcoût évalué à 2,2 milliards d'euros par an à la charge des citoyens, des collectivités territoriales et des usagers de cette énergie renouvelable et de récupération.

Cette préoccupation est partagée par de nombreuses associations nationales du secteur des déchets en Autriche, Espagne, France, Italie, Pologne, République tchèque et Slovaquie. Ensemble, elles ont adressé une lettre aux cabinets de la Présidente Ursula von der Leyen et de plusieurs Commissaires européens, pour exprimer leur désaccord quant à une extension du marché ETS à l'incinération des déchets municipaux envisagée dans le cadre d'une réforme de celui-ci, attendue d'ici juillet.

#### Un surcoût pour les collectivités

Les signataires alertent sur le fait qu'inclure l'incinération des déchets municipaux dans le marché ETS ferait peser un coût direct sur les ménages et les collectivités. Dans le contexte international actuel, cette décision fragiliserait l'autonomie énergétique européenne et déstabiliserait l'économie circulaire. En effet, les surcoûts induits pourraient bouleverser la hiérarchie des modes de traitement : en modifiant brutalement le signal-prix, l'incinération serait plus coûteuse que le stockage, alors même qu'elle constitue aujourd'hui une solution priorisée dans la gestion des déchets résiduels. L'incinération des déchets municipaux est un service public essentiel pour traiter les ordures ménagères et les déchets non recyclables. Enfin, elle n'aurait aucun effet incitatif réel en matière de réduction des émissions, les LVE n'ayant pas la capacité de choisir leurs intrants ou de substituer un combustible fossile.

#### Un impact direct sur le prix de la chaleur livrée par les réseaux urbains

Cette décision aurait également une incidence sensible sur le prix de la chaleur valorisée dans les réseaux de chaleur urbains, dans un contexte de forte volatilité du prix des énergies fossiles. En France, la chaleur fatale des LVE représente 30% de l'énergie renouvelable et de récupération livrée par les réseaux de chaleur ; la moitié de cette chaleur alimente des bâtiments publics et des logements, dont une grande partie appartient au parc social.

[Décarbonation européenne : la filière met en garde contre une solution inadaptée au secteur déchets.](#)



### Communiqué de presse

Paris, le 15 janvier 2026

#### Recyclage des plastiques : la FNADE demande à la Commission européenne des mesures urgentes et contraignantes.

L'Union européenne a annoncé, fin décembre, de nouvelles initiatives en matière de recyclage des plastiques. Un non supplémentaire encourageant, mais largement insuffisant face à l'urgence de garantir la circularité et la souveraineté industrielle européenne.

La FNADE salue certaines propositions qui permettront de soutenir les plastiques recyclés : l'instauration de critères de sortie du statut de déchet harmonisés à l'échelle européenne pour les déchets plastiques, le développement de codes douaniers différenciés pour les plastiques vierges et recyclés et la mise en place temporaire d'une préférence européenne dans la mise en œuvre de la directive sur les plastiques à usage unique. Ces mesures peuvent contribuer à apporter davantage de transparence et de structuration au marché. Elles constituent des demandes de longue date de la filière du recyclage.

Cependant, la réalité sur le terrain demeure préoccupante : les industries européennes du plastique et du recyclage sont soumises à de fortes pressions. Face à une concurrence déloyale mondiale, même les objectifs les plus ambitieux en matière d'économie circulaire resteraient lettre morte. A court terme, il est indispensable de renforcer immédiatement la demande en plastiques recyclés produits en Europe, notamment en situant capotalement les débouchés via la préférence européenne prévue dans la réglementation sur les plastiques à usage unique.

L'Europe doit désormais agir avec détermination et adopter des mesures contraignantes pour sauver son industrie du recyclage, en renforçant durablement la demande et en assurant des conditions de concurrence équitables :

- Instaurer une préférence européenne réelle et permanente pour les matières plastiques recyclées utilisées afin d'atteindre les obligations d'incorporation prévues dans la réglementation européenne, notamment via la commande publique verte (GPP, Green Public Procurement) et les exigences d'écoconception (ESPP, Ecodesign for Sustainable Products Regulation).
- Renforcer d'urgence les mesures antidumping, les étendre à l'ensemble des polymères produits hors de l'Union européenne et prévoir des procédures de sauvegarde lorsque les importations déstabilisent le marché européen.
- Imposer des clauses miroirs aux plastiques recyclés importés afin de garantir des conditions de concurrence équitables.

La Commission européenne doit désormais aller plus loin et permettre l'émergence d'un marché circulaire des matières recyclées réellement compétitif, résilient et attractif. Des mesures immédiates doivent être mises en œuvre sans attendre les futures initiatives législatives, afin d'assurer une demande pour les plastiques recyclés produits en Europe. A moyen et long terme, le futur Circular

[Recyclage des plastiques : la FNADE demande à la Commission européenne des mesures urgentes et contraignantes.](#)

FILIÈRE PLASTIQUES

LES ACTEURS DU RECYCLAGE DU PLASTIQUE ALERTENT SUR LA MISE EN PÉRIL DE LA FILIÈRE EN FRANCE ET EN EUROPE

LES COURS DU PLASTIQUE RECYCLÉ S'EFFONDRENT AU PROFIT DE LA MATIÈRE VIERGE. LES USINES DE RECYCLAGE FERMENT EN EUROPE - LES ORGANISATIONS REPRESENTATIVES DE L'ECONOMIE CIRCULAIRE DU PLASTIQUE LANÇENT UN APPEL A L'ACTION.

Mercredi 29 octobre se tenait à Bruxelles une table-ronde sur la crise du recyclage des plastiques en Europe. Un appel à une action rapide et d'ampleur a été lancé par les acteurs de la chaîne de valeur.

Bien que la France ait récemment pris des mesures pour atténuer la crise en adoptant des primes à l'incorporation de matières plastiques recyclées, la filière de recyclage des plastiques souffre déjà depuis 2023 de l'importation massive de matière plastique vierge et recyclé en provenance de pays hors UE à des prix très inférieurs. Les prix des plastiques pétro-sourcés ont régulièrement baissé, puis fortement chuté en octobre 2024, et continuent de s'effondrer depuis le mois de septembre 2025.

De plus en plus de matières recyclées en provenance de pays hors UE arrivent sur les marchés français et européens à des prix inférieurs à nos coûts internes incompressibles de recyclage. Les normes environnementales et sociales moins protectrices, l'énergie bon marché mais aussi les aides d'Etat en vigueur dans ces pays créent une distorsion majeure du marché.

Par conséquent, la demande de matières plastiques recyclées fabriquées en France et en Europe s'effondre. Nous demandons à l'Europe de suivre l'exemple français et d'aller au-delà pour remédier à cette crise.

De nombreux recycleurs européens annoncent la fermeture de leurs usines. Entre 2023 et 2025, ces fermetures représentent la destruction de près de 1 million de tonnes de capacité de recyclage, l'équivalent de toutes les usines de recyclage françaises. Depuis janvier 2025, on assiste à une aggravation de la situation avec quinze usines qui ont déjà fermé leurs portes. Alors que les recycleurs européens ont investi plusieurs milliards pour le développement d'une économie circulaire vertueuse, ils se retrouvent pénalisés par l'absence de conditions de concurrence équitables qui menace la pérennité de toute la filière du recyclage et les objectifs environnementaux ambitieux de l'Union européenne. Les investissements dans le recyclage ne peuvent pas être sécurisés dans ce contexte, et si la situation n'évolue pas positivement, les unités de recyclage vont continuer de fermer, affaiblissant notre souveraineté et entraînant la suppression d'emplois non délocalisables.



Communiqué de presse

Paris, 17 novembre 2025

Bilan carbone du stockage des déchets non dangereux : les émissions de gaz à effet de serre largement surévaluées.

Selon les professionnels de la filière déchets, les émissions de gaz à effet de serre sont aujourd'hui largement surestimées dans les inventaires nationaux annuels et les biais méthodologiques doivent être rapidement corrigés.

En 2022, les émissions du secteur du traitement centralisé des déchets étaient estimées à 14,4 Mt de CO<sub>2</sub> eq, soit 3,6 % des émissions totales de la France. Selon la méthode du CITEPA, qui réalise ces évaluations pour le ministère de la Transition écologique, les installations de stockage de déchets non dangereux (ISDND) représentaient à elles seules 12 Mt CO<sub>2</sub> eq, soit environ 80% des émissions du secteur, un chiffre très éloigné des observations de terrain. Cette surestimation résulte de modèles théoriques biaisés, qui amplifient artificiellement les émissions diffusées de méthane des installations de stockage de déchets non dangereux et, par conséquent, le bilan carbone du secteur de la gestion des déchets. Une correction urgente s'impose.

Des mesures sur le terrain qui contredisent les estimations théoriques.

Depuis plusieurs années, la profession travaille pour rapprocher ces estimations théoriques des mesures réelles effectuées sur le terrain. Ces comparaisons montrent que les modèles actuels surestiment très largement les émissions diffusées de méthane. Exemple frappant : sur un site retenu, la méthodologie du CITEPA a conduit à un flux théorique de 1 600 kg/h, soit l'équivalent des émissions d'une usine pétrochimique. Or, les observations satellitaires réalisées sur ce même site n'ont détecté aucun panache d'émission, indiquant des niveaux réels inférieurs à 250 kg/h.

Biais méthodologiques

La FNADE alerte sur l'utilisation de données obsolètes pour réaliser ces estimations. En effet, elles reposent sur des données de composition des déchets qui sont anciennes et non représentatives des flux actuels qui sont traités au sein des ISDND. Les dernières données relatives aux ordures ménagères résiduelles (38% des flux reçus en ISDND) datent de 2017.

Par ailleurs, la FNADE souligne surtout un problème relatif à la composition des résidus de traitement de déchets (43% des flux reçus en ISDND). La composition de ces résidus est

[Bilan carbone du stockage des déchets non dangereux : les émissions de gaz à effet de serre largement surévaluées.](#)

[Explosion des bouteilles de protoxyde d'azote \(« gaz hilarant »\) : première source d'indisponibilité du traitement des ordures ménagères et menace croissante pour les installations et leurs opérateurs](#)

Explosion des bouteilles de protoxyde d'azote (« gaz hilarant ») : première source d'indisponibilité du traitement des ordures ménagères et menace croissante pour les installations et leurs opérateurs  
Le 11 septembre 2025

Le Syndicat national du traitement et de la valorisation des déchets urbains et assimilés (SYDU) alerte sur les conséquences alarmantes des incidents causés par l'explosion de bouteilles de protoxyde d'azote (dit « gaz hilarant ») dans les incinérateurs d'ordures ménagères et assimilées.

**Bouteilles de protoxyde d'azote : un danger explosif au cœur des déchets**

La consommation croissante de protoxyde d'azote à des fins récréatives engendre une accumulation de bouteilles dans les ordures ménagères. Or, lorsqu'elles sont incinérées dans les unités de valorisation énergétique, ces bouteilles exposées à de fortes chaleurs peuvent exploser, mettant en danger les opérateurs, endommageant les équipements et perturbant gravement la continuité du traitement des déchets.

**Une menace sérieuse pour le personnel exploitant, et la première source d'indisponibilité du traitement des ordures ménagères en France**

Une étude menée par le SYDU en octobre 2024 identifie les explosions de bouteilles de protoxyde d'azote comme première cause d'indisponibilité des incinérateurs en France. Les conséquences sont considérables :

- Ces incidents constituent une menace sérieuse pour la sécurité des personnels exploitants, avec un risque élevé de blessures graves ;
- En 2024, environ 210 000 tonnes de déchets n'ont pas pu être valorisées énergétiquement en raison d'arrêts techniques imprévus, compromettant la capacité de traitement et les objectifs de la hiérarchie des modes de gestion des déchets, ainsi que la fourniture de chaleur aux réseaux de chaleur ;
- Le nombre d'explosions recensées au premier semestre 2025 dépasse déjà celui constaté sur l'ensemble de l'année 2024, confirmant l'aggravation continue de cette problématique ;
- Les conséquences économiques et environnementales sont majeures : les surcoûts annuels pour la filière sont estimés entre 15 et 20 millions d'euros.

**De la prise de conscience à l'action**

Les bouteilles de protoxyde d'azote relèvent du statut de déchets dangereux lorsqu'elles ne sont pas totalement vides. Elles ne font pas partie des déchets admis dans la filière de valorisation énergétique mais doivent être orientées vers des filières de traitement adaptées. En conséquence, les coûts liés aux dégradations, ainsi que les pertes d'exploitation qui en découlent, devraient être pris en charge par les apporteurs de ces déchets non conformes, conformément aux principes de responsabilité dans la chaîne de gestion des déchets.

Contact presse FNADE : Marlène SWARY - 06 64 25 68 00

Contact presse FEDENE : Agnès Thomas Panko & Associés, Carole KOLLAND - 06 70 84 52 08 ou Laura LESCAUJ - 07 76 14 81 53

POSITION FNADE  
Circular Economy Act

6 Novembre 2025

La FNADE – Fédération française des activités de gestion des déchets et des services à l'environnement, soutient pleinement l'adoption du Circular Economy Act (CEA) de faire de l'UE le leader mondial de l'économie circulaire. Nous saluons la reconnaissance par la Commission européenne du rôle stratégique joué par le secteur de la gestion des déchets dans la compétitivité, la souveraineté et la résilience industrielle de l'UE, dans un contexte géopolitique instable qui met à mal l'intégrité des chaînes de valeur et l'approvisionnement en matières premières.

Les engagements pris par la Commission pour créer un marché unique des matières premières issues du recyclage (MPR), rendre compétitif le recyclage et la circularité des matériaux, ainsi que pour renforcer la résilience industrielle de l'UE sont d'importants signaux envoyés à l'industrie européenne. La FNADE expose ses priorités et propose des mesures concrètes pour répondre au mieux à l'insuffisance de la demande de matières recyclées européennes, qui constitue à ce jour le frein le plus important à la mise en place d'une véritable économie circulaire.

**Quatre piliers pour un Circular Economy Act ambitieux et opérationnel :**

- 1. Reconnaître l'économie circulaire comme facteur de résilience et de compétitivité durable sur le territoire**  
Les industriels du secteur de la gestion des déchets assurent à la fois des services essentiels et produisent des ressources circulaires. Ils contribuent directement à la sécurisation des approvisionnements en métaux, plastiques et textiles recyclés, fertilisants, etc., et à la réduction d'autres dépendances stratégiques (matières premières critiques). À ce titre, il est primordial que ce secteur soit considéré comme une industrie à part entière et systématiquement associé au développement de toute nouvelle réglementation industrielle.
- 2. Renforcer le marché des MPR pour accélérer notre souveraineté**  
L'industrie européenne du recyclage est confrontée à un déséquilibre structurel entre une capacité de production de MPR largement suffisante pour répondre aux objectifs et une demande trop faible pour pérenniser le secteur. Ce déséquilibre affecte particulièrement les plastiques. Il s'agit dès lors de mettre en œuvre une véritable politique industrielle circulaire pour traiter cette crise, renforcer l'industrie européenne du recyclage en systématisant l'inclusion de clauses miroir fortes et en limitant les importations de matières vierges lorsque cela se justifie. Et ce, pour garantir l'approvisionnement de l'UE en MPR, y compris critiques.
- 3. Restructurer le cadre des schémas de REP au service de la circularité**  
Un travail de rationalisation des Régimes de Responsabilité Élargie (REP) doit être réalisé au niveau européen et permis en contrepartie l'expérience française, caractérisée par un modèle robuste, complexe et sans visée industrielle n'ayant pas permis d'atteindre les objectifs environnementaux. Il est crucial que les filières REP adoptent une stratégie industrielle du recyclage, ne soient mises en œuvre que dans le cas de défaillance de marché lorsque le recyclage est moins compétitif que les autres alternatives de traitement et qu'elles soient financièrement équilibrées. Les éco-organismes doivent impérativement adopter une gouvernance équilibrée, associer pleinement les entreprises de gestion de déchets.
- 4. Garantir un cadre spécifique pour les déchets dangereux et les substances préoccupantes**  
Il est indispensable que la réglementation européenne reconnaisse la spécificité des déchets dangereux et de ceux contenant des substances préoccupantes. Un cadre spécifique doit être mis en place afin d'assurer leur gestion sécurisée, protéger la santé humaine et l'environnement, et prévenir tout risque de dilution ou de dispersion de ces substances dans les filières de valorisation. Nous demandons ainsi la plus grande vigilance quant à leur éventuelle déclassification en déchets non dangereux ou à leur banalisation.

[Circular Economy Act : Faire de l'économie circulaire un pilier de la souveraineté et de la compétitivité européenne](#)

[Synthèse Congrès FNADE 2025 : Concilier souveraineté, compétitivité et industrialisation verte](#)



Adaptation au changement climatique : Quels risques et opportunités de transition pour la filière déchet ?

L'adaptation au changement climatique, sans se substituer aux actions d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre (GES) d'origine anthropiques, est un axe de travail complémentaire indispensable pour préparer au mieux nos sociétés aux évolutions et aux impacts inhérents à venir du système climatique au niveau mondial.

[FNADE\\_BROCH\\_GT\\_ACC.pdf](#)



[Accélérer la valorisation des déchets en gaz renouvelables et bas carbone, la FNADE et France gaz s'engagent ensemble en faveur de la transition énergétique de la France.](#)

[Cliquez ici pour retrouver l'intégralité des publications de la FNADE.](#)



## Agenda 2026 - FNADE

- > Du 19 au 20 mai 2026, se tiendra la Reuse economy expo à Paris : "Comment accélérer le réemploi dans tous les secteurs ?". Plus d'informations [ici](#).
- > Le 2 avril 2026, le PEXE et l'ADEME organisent la 17ème édition du Forum National des Éco-entreprises à Paris et en distanciel. Plus d'informations [ici](#).
- > Le 9 juin 2026, Amorce organise son Colloque déchets à Paris :  
" Valorisation matière et énergétique des déchets : fiabiliser les débouchés, créer de la valeur" [ici](#). Plus d'informations à venir
- > Du 10 au 11 juin 2026, se tiennent les Rencontres de l'Organique à Décines. Plus d'informations [ici](#).
- > Du 15 au 18 juin 2026, L'ASTEE organise son 105ème Congrès à Nancy : "Inventons ensemble, les services Eau et Déchets de demain – Enjeux de décarbonation des services eau et déchets". Plus d'informations [ici](#).
- > Le 2 juillet 2026, aura lieu le Congrès de la FNADE à Paris. Plus d'informations à venir.
- > Le 8 juillet 2026, Aromates organise sa 9ème conférence nationale sur les déchets ménagers à Paris. Plus d'informations à venir [ici](#).
- > Du 30 septembre au 1er octobre 2026, se tiendront les 19èmes Assises nationales des déchets et de l'économie circulaire à Nantes. Plus d'informations à venir [ici](#).